

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) « LES DONNÉES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL »

1. CONTEXTE DE L'AMI

L'ADEUPa, agence d'urbanisme de Brest-Bretagne, a été créée sous forme associative en 1974, à l'initiative de la communauté urbaine de Brest et de l'État. Elle compte aujourd'hui 29 membres partenaires, financeurs, acteurs publics de l'Ouest breton. Pour ses membres, elle se positionne comme **plateforme de coopération territoriale**. Elle propose trois services :

- Se situer dans un monde qui change avec la réalisation **d'observatoires** ;
- Préparer l'avenir par des **études** et de la **planification** ;
- **Partager la connaissance des territoires** par la diffusion de ses travaux et l'animation d'échanges.

Tous les observatoires et les études de l'ADEUPa sont publics et accessibles sur son site internet. Un programme partenarial cadre, construit par les membres, définit pour trois ans les principaux axes de travail de l'équipe pluridisciplinaire de l'ADEUPa.

Au vu du large territoire qu'elle couvre, de la typologie diversifiée de ses adhérents, des conventions de partage de données avec de multiples acteurs dont dispose l'agence, l'ADEUPa a été mandatée par ses membres pour **préfigurer un tiers de confiance** en vue de porter une stratégie locale de la donnée réunissant différents acteurs locaux intéressés, de différentes structures.

À ce titre, elle a proposé un cadre de fonctionnement et déterminé les missions du tiers de confiance pour offrir aux contributeurs d'un service public local de la donnée les garanties suivantes :

- Leurs données seront bien utilisées au **service de missions d'intérêt général** et dans le respect d'un **cadre éthique partagé** ;
- **Les données publiques demeurent un bien commun** et ne seront pas utilisées à des fins contraires à l'intérêt général ;
- **Les données privées d'entreprises « altruistes » mises à disposition au service de l'intérêt général** ne seront pas utilisées à des fins contraires aux intentions et aux motivations qui justifient leur mise à disposition.

Au terme de cette mission de préfiguration du tiers de confiance, en juin 2023, l'assemblée générale de l'ADEUPa a confirmé l'intérêt que l'agence d'urbanisme puisse jouer ce rôle.

Le choix de l'ADEUPa pour poursuivre cette mission se justifie pour différentes raisons :

- Reconnaissance du rôle fédérateur et visibilité de l'ADEUPa ;
- Légitimité forte sur les sujets de gestion des données ;
- Gouvernance consensuelle ;
- Possibilité d'atteindre l'objectif de mutualisation et de solidarité promu par Brest Métropole, à l'origine de la démarche ;
- Périmètre géographique d'intervention de l'ADEUPa constituant une taille critique pertinente pour certains enjeux data (données mobilités, tourisme, environnement, agriculture...) ;
- Structure déjà en place pouvant porter rapidement de nombreuses actions : échanges de données, achat de prestations data...

Engagée dans la construction d'une dynamique territoriale large autour de la circulation, de la diffusion, de la mise en partage et de l'utilisation des données au service des territoires et de leurs acteurs, l'ADEUPa lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Les données au service de l'intérêt général ».



2. OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'AMI

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est d'identifier, de soutenir et d'accompagner les projets de mise en commun et d'utilisation de données entre acteurs publics et privés au service de l'intérêt général.

Plus précisément il vise à :

- Développer la mise en réseau entre acteurs publics et privés ;
- Inciter les usages et le croisement de données ;
- Faire émerger des projets d'intérêt général transverses impliquant acteurs publics ou acteurs publics et privés ;
- Aider au développement d'actions privées bénéfiques au territoire ;
- Aider et apporter un soutien technique aux collectivités locales, associations et structures œuvrant pour l'intérêt général dans la récolte, la gestion et le traitement de leurs données ;
- Sensibiliser aux enjeux autour de la donnée et promouvoir leurs usages.

Tout en garantissant un cadre technique, juridique et éthique de confiance.

3. BÉNÉFICIAIRES

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert à l'ensemble des acteurs privés (entreprises, associations, start-ups, coopératives...), acteurs publics (collectivités, syndicats de collectivités, centres hospitaliers, services et opérateurs de l'État...) et parapublics du **territoire de l'Ouest Breton** (le département du Finistère et le département des Côtes d'Armor). Les acteurs publics peuvent notamment prendre appui sur des initiatives visant à la réutilisation de données publiques, que celles-ci soient

d'ores-et-déjà publiées en open data ou non. Les entreprises peuvent notamment prendre appui sur des démarches engagées ou en projet au titre de leur responsabilité sociale et environnementale (RSE) visant à contribuer au développement de leur territoire d'implantation.

4. PROJETS ATTENDUS

1. Caractéristiques attendues des projets

Pour être éligible, le projet doit répondre aux critères suivants :

- Un projet transverse avec des enjeux d'accès et de mise en commun de données ;
- Le projet dans sa mise en œuvre doit contenir au moins un partenaire public et dans l'idéal, un partenaire privé.

Un porteur de projet peut déposer un dossier seul. Il doit cependant :

- Avoir identifié les potentiels partenaires publics de son projet ;
- ou
- Avoir la volonté de développer le projet avec au moins un partenaire public bien qu'encore non identifié.

L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux projets, le degré de maturité du projet n'est pas une condition d'éligibilité.

2. Des thématiques prioritaires identifiées

- **Tourisme** – ex. :
 - Développer des parcours touristiques ;
 - Comprendre les parcours des visiteurs ;
 - Faciliter l'expérience des touristes ;
 - Améliorer et comprendre l'attractivité des sites touristiques de l'Ouest Breton ;
 - Améliorer le référencement des sites ;
 - Gérer les flux de demandes et les timings serrés...
- **Mobilité** – ex. :
 - Comprendre et améliorer l'offre de mobilité ;
 - Favoriser l'usage des mobilités décarbonées ;
 - Favoriser le covoiturage...
- **Santé** – ex. :
 - Améliorer l'accès aux soins ;
 - Accompagner vers l'autonomie ;
 - Protéger contre les risques sanitaires ;
 - Analyser, comprendre et prédire l'évolution des aires d'habitats ;
 - Développer la résilience des territoires face aux aléas climatiques ;
 - Mesurer plus finement l'origine des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire....

- **Social & solidarité** – ex. :
 - Prévenir la pauvreté ;
 - Améliorer l'offre de services sociaux ;
 - Coordonner les dispositifs de soutien ;
 - Favoriser l'éducation inclusive ;
 - Améliorer l'accès à la connaissance...

- **Energie** – ex. :
 - Prévenir et lutter contre la précarité énergétique ;
 - Réduire les consommations d'énergie ;
 - Améliorer les connaissances de la consommation énergétique ;
 - Piloter la consommation énergétique des bâtiments scolaires...

- **Eau/océans** – ex. :
 - Réduire les consommations d'eau ;
 - Améliorer la connaissance de la ressource ;
 - Optimiser la gestion des eaux pluviales ;
 - Optimiser la gestion des inondations ;
 - Prioriser les travaux de rénovation des réseaux d'eau ;
 - Construire et faire vivre des indicateurs de qualité de l'eau ;
 - Estimer en temps réel (et prédire) les ressources d'eau disponibles ;
 - Anticiper l'érosion côtière...

Ces thématiques sont vues comme prioritaires mais elles sont non exhaustives.

Pour que le projet réponde au mieux aux attendus du programme, les porteurs peuvent contacter le tiers de confiance (à l'adresse suivante : guillaume.cherel@adeupa-brest.fr) afin de finaliser leur dossier de candidature.

5. MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'ÉVALUATION DES DOSSIERS

1. Dépôt du dossier et candidature

Les porteurs de projets peuvent proposer leur projet en remplissant un dossier de candidature (en annexe). Ce dossier de candidature doit être envoyé avant le 07 juillet, 12h00 par mail à l'adresse suivante : guillaume.cherel@adeupa-brest.fr

Les projets dont le dossier est incomplet ne seront pas examinés.

Le porteur de projet recevra un mail confirmant la bonne réception du dossier.

2. Procédure de sélection

Un comité de sélection composé d'experts data, de citoyens impliqués dans la démarche et de l'ADEUPa se réunira pour présélectionner les projets.

Par la suite et afin que le projet réponde au mieux aux attendus du programme, les porteurs de projets présélectionnés pourront préciser leur projet en collaboration avec le tiers de confiance.

Une présentation orale détaillée des projets présélectionnés aura lieu devant le comité de sélection. Les projets lauréats seront sélectionnés à l'issue de cette présentation.

Lors de cette présentation, le porteur devra présenter :

- Les partenaires du projet ;
- Les objectifs et impacts attendus du projet ;
- Le lien du projet avec l'intérêt général ;
- Le calendrier.

Une fois sélectionné le lauréat s'engage à signer la charte éthique du service public local de la donnée ainsi qu'une lettre d'engagement entre le porteur de projet et l'ADEUPa.

3. Critères de sélection

Outre la complétude administrative du dossier et l'engagement à adhérer à la charte éthique du service public de la donnée, les projets devront prendre en compte les éléments suivants :

- Capacité à mettre en lien le projet avec l'intérêt général : démontrer l'impact positif du projet pour l'intérêt général et le service aux habitants.
- Cadre éthique et juridique des données : cadre existant ou volonté de mettre en place un cadre éthique et juridique de mise en commun des données (partage des données, diffusion des données, responsabilité dans la gestion des données, RGPD...).
- Cadre technique : démontrer une réflexion technique sur le stockage, la sécurité et la sauvegarde des données et la volonté de la documenter.

6. CALENDRIER

Cet appel à projet est ouvert du 29 avril 2024 jusqu'au 7 juillet 2024.

La date de dépôt des dossiers est le 7 juillet 00h00.

L'annonce des projets présélectionnés se fera le 15 juillet.

Les auditions des projets présélectionnés auront lieu entre le 2 septembre et le 13 septembre.

L'annonce des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt interviendra le 16 septembre 2024.

7. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les porteurs de projet sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement de l'équipe de l'Adeupa.

1. Accompagnement technique

Accompagnement des porteurs de projets publics et privés dans la mise en œuvre de leurs projets, selon les besoins identifiés et validés conjointement : aide à la décision, conseil technique et juridique, présence aux réunions, expertise data, identification et mise à disposition de données ainsi que mise à disposition d'outils et de méthodes pour le traitement des données.

Appui à l'animation du projet notamment par l'identification et la mise en relation avec d'autres acteurs comme des start-ups spécialistes de la data, la mise à disposition d'outils

et de méthodologies d'animation, la mise en valeur du projet sur la scène bretonne, nationale et européenne...

2. Accompagnement à la recherche de financements

L'équipe de l'ADEUPa pourra vous mettre en contact avec les organismes octroyant des subventions et pourra vous accompagner dans le montage de dossier.

Des jours dédiés à la recherche de financements pourront être prévus et permettront l'identification du financement et l'appui de votre projet au niveau national et européen. L'équipe de l'ADEUPa pourra également vous accompagner dans la réponse aux demandes d'aides et de subventions.

8. CONTACT

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter :

- **Guillaume CHEREL**, chargé de mission stratégie locale de la donnée à l'ADEUPa
 - Téléphone : **02 98 33 56 28**
 - Mail : guillaume.cherel@adeupa-brest.fr

ANNEXE : DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom de la structure porteur du projet :

Adresse :

Ville et code postal :

Nom du projet :

Personne en charge du projet (Chef.fe de projet) :

- Fonction :

- Mail :

- Numéro de téléphone :

Partenaires du projet identifiés ou pressentis :

.....
.....
.....

1. DESCRIPTION DU PROJET

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DU PROJETS

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. DESCRIPTION DES IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. PRESENTATION DES PARTENAIRES (STRUCTURE ET PERSONNE EN CHARGE DU PROJET PAR STRUCTURE)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. DESCRIPTION DE/DES L'INTERET/INTERETS POUR CHACUN DES PARTENAIRES DU PROJET

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6. DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET SUR LES ASPECTS SUIVANTS

1. Cadre éthique et juridique de mise en commun des données

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Cadre technique (Stockage, sécurité, sauvegarde...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Lien du projet avec l'intérêt général

.....
.....
.....
.....
.....